

# La gestion des terrains de sport en *Zéro Phyto* Le rôle de l'ANDIISS et de ses partenaires

**Andiiss**  
Le réseau territorial du sport



CO-ORGANISATEURS :

**Plante  
& Cité**  
Ingénierie de la nature en ville  
Center for landscape and urban horticulture

**le  
Cmpt**

QUAND LES TALENTS  
GRANDISSENT,  
LES COLLECTIVITÉS  
PROGRESSENT

# L'ANDIISS

- L'Association Nationale des Directeurs et Intervenants d'Installations et Services des Sports :
  - Réseau professionnel qui réunit près de 650 adhérents répartis sur tout le Territoire (Métropole & Outremer) avec un Président/Région.
  - Interlocuteur privilégié de divers Ministères et/ou Institutions au niveau technique : Éducation/Sports, Intérieur, Sénat, Parlement, Conseil d'état, Cours des comptes avec des auditions régulières.
  - Association présente dans les commissions AFNOR, CERFRES ou organismes normatifs mais aussi partenaires des associations d'Élus (AMF, ANDES, France Urbaine, Régions de France...).
  - Réseau qui organise annuellement des Journées d'Etudes Régionales et Nationales pour ses adhérents et partenaires publics/privés.
  - Partenaire du CNFPT et de plusieurs Universités en France.





# Les pelouses sportives en France



**Plante  
& Cité**  
Ingénierie de la nature en ville  
Center for landscaping and urban horticulture

**le  
Cmpt**  
■ ■ ■

QUAND LES TALENTS  
GRANDISSENT,  
LES COLLECTIVITÉS  
PROGRESSENT

# Les pelouses sportives en France

**Près de 30 000 terrains de Sports communaux sont répertoriés en France  
(Source RES du Ministère des Sports)**

- 26 000 terrains classés essentiellement par la F.F.F en plusieurs niveaux.
- 33% des terrains de Sports sont concernés par les traitements avec une fréquence variable.
- Les quantités de substances actives utilisées sur les pelouses sportives représentent 1% de tous les produits et usages confondus en France.

**Gestion et organisation des pelouses sportives dans Collectivités Territoriales**

- 15% sont gérés par un Service Technique des Sports
- 80% sont gérés par les Services Techniques (Espaces Verts)
- 5% sont confiés à des prestataires privés.

## Le passage au *Zéro Phyto*

### Conséquences

- Achats obligatoires de moyens matériels pour multiplier les diverses actions mécaniques : débroussailler, brûler l'herbe, aérer, décompacter...
  - **Mutualiser les moyens devient une nécessité économique pour les Collectivités**
- Travaux à répéter et à planifier toute l'année : carotage, sablage, tonte, regarnissage...
  - **Réaliser un plan de fertilisation et une gestion de l'arrosage pour chaque terrain sont des actions indispensables.**
- Nouvelle organisation du travail avec une répartition des compétences entre agents et/ou services municipaux
  - **L'augmentation du temps de travail consacré à l'entretien des pelouses sportives (estimé à 10 ou 15%/an ) est une réalité.**
  - **Une formation spécifique sur le *Zéro Phyto* est à proposer aux agents et/ou responsables techniques.**